



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Charbonnages de France

Question écrite n° 96049

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que, le 30 décembre 2004, la question écrite n° 15361 lui a été posée par le sénateur Jean Louis Masson. Elle concernait le non-respect par Gaz de France de sa prise de participation dans le capital de la SNET, ancienne filiale de Charbonnages de France qui gère entre autres la centrale Emile Huchet à Carling. La réponse à cette question a (enfin !) été publiée au Journal officiel du Sénat du 18 mai 2006. Toutefois, il ne s'agit pas d'une vraie réponse mais seulement de considérations générales et hors sujet sur l'OPA concernant le groupe espagnol ENDESA. Il n'est nulle part fait référence à Gaz de France alors que c'était pourtant l'objet de la question. Elle souhaiterait donc savoir pour quelle raison le Gouvernement n'oblige pas Gaz de France à respecter les engagements qui avaient été pris. Cela avait d'ailleurs été confirmé par le Gouvernement dans la réponse qu'elle avait elle-même reçue le 14 décembre 2004 à sa question écrite n° 45784.

Texte de la réponse

Après avoir envisagé d'acquérir 35 % du capital de la Société nationale d'électricité thermique (SNET) auprès de Charbonnages de France (16,25 %) et EDF (18,75 %), Gaz de France a indiqué désormais renoncer à ce projet après une étude plus approfondie de ce dossier. En effet, les conditions du partenariat envisagé n'apparaissent pas suffisamment intéressantes à l'entreprise au regard des objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée. Dans ces conditions, cette possibilité d'acquisition par Gaz de France, qui avait été évoquée voici près de deux ans, n'apparaît plus pertinente. Pour autant, le Gouvernement demeure très vigilant quant aux évolutions envisageables du capital de la SNET.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96049

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5772

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12986